

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO
CADASTRE MINIER

Téléphone: 0858193909
Email: info@cami.cd
Website: www.cami.cd



DIRECTION GÉNÉRALE
Croisement des Avenues Mpolo Maurice et
Kasa-Vubu, GOMBE
Numéro Impôt : A0700326N
BP 7987, Kin 1
KINSHASA

ACTE NOTARIE N°023 /2024

L'an deux mil vingt-quatre, le cinquième jour du mois de novembre -----
Nous soussignés Popol MABOLIA YENGA, Directeur Général du Cadastre Minier, Kinshasa/Gombe,
certifions que-----

Le contrat d'amodiation partielle conclu à Lubumbashi en date du 21 décembre 2023 entre la société
GECAMINES SA, ci-après dénommée « l'Amodiante » et la société KAMPINA MINING SARL, ci-après
dénommée « l'Amodiataire» -----

Dont les clauses sont ci-dessus insérées, nous a été présenté ce jour à Kinshasa par : -----
Maître TATY-TULA Louis, conformément au mandat lui délivré en vertu des dispositions de l'article 19
dudit contrat d'amodiation tel que modifié par l'article 1 de l'avenant par Messieurs LUKAMA NKUZI
Guy-Robert et NKALA BASADILUA Placide, respectivement Président du Conseil d'Administration et
Directeur Général de la « GECAMINES SA », titulaire du Permis d'Exploitation n°10389 et par Monsieur
Cyrin MAPAN NGIEMUR et MAO JUN, Co-Gérant de la société KAMPINA MINING SARL -----

Comparaissant en personne, en présence de Messieurs Joseph MBUYU MASUSU et Cim's MULUNGULUNGU
NACHINDA -----

Cadres du Cadastre Minier, respectivement Chef de Service Notariat et Directeur Juridique, témoins
instrumentaires à ce requis, réunissant les conditions exigées par la loi-----

Lecture du contenu de l'acte susdit a été faite par nous, Notaire, au comparant et aux témoins.
Le comparant préqualifié a déclaré devant nous et en présence desdits témoins que l'acte susdit tel
qu'il est dressé, renferme bien l'expression de la volonté des mandants, qu'ils sont seuls responsables
de toutes contestations pouvant naître de l'exécution des présentes sans évoquer la complicité du
Cadastre Minier ainsi que de son Directeur Général, agissant en tant que Notaire conformément aux
articles 12 et 177 du Code Minier, tel que révisé à ce jour, 2 point 8 et 16 du décret n°17/005 du 03
avril 2017 portant statuts, organisation et fonctionnement du Cadastre Minier -----

En foi de quoi, les présentes ont été signées par nous, Notaire, le comparant et les témoins et revêtues
du sceau du Cadastre Minier -----

SIGNATURE DU COMPARANT

TATY-TULA Louis

Joseph MBUYU MASUSU

DROITS PERCUS

Frais de dépôt : 2500 USD

Suivant quittance n°1557

Inscription au cahier d'enregistrement des demandes d'inscription des contrats d'amodiation-----

L'an deux mil vingt-quatre, le 05/11 -----

Frais d'acte :

SIGNATURE DU NOTAIRE

Popol MABOLIA YENGA

Cim's MULUNGULUNGU NACHINDA

SIGNATURE DES TÊMOINS

LE NOTAIRE